



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Légalisation du cannabis

LA VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES EST PRÊTE POUR LE 17 OCTOBRE

Saint-Lin-Laurentides, le 15 octobre 2018 – C’est à l’occasion d’une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 octobre 2018 que la Ville de Saint-Lin-Laurentides a procédé à l’adoption de sa réglementation en vue de la légalisation du cannabis.

Le *Règlement 549-2016 décrétant l’interdiction de fumer dans tous les parcs, terrains de jeux et espaces verts aménagés, propriété de la Ville* a été modifié afin que les dispositions concernant le tabac s’appliquent également au cannabis. Également, le *Règlement 537-2016 relatif à la paix et l’ordre dans les endroits publics* a été amendé afin de mieux définir les « aires à caractère public » et d’interdire la consommation de cannabis et d’autres drogues dans les endroits publics.

En résumé, la Ville est désormais en mesure de sanctionner quiconque consomme du cannabis dans les endroits suivants :

- Parcs et terrains sportifs;
- Rues, trottoirs, pistes cyclables et aires d’attente de transport en commun;
- Bâtiments et terrains appartenant à la Ville;
- Lieux et locaux où la Ville exerce ses activités.

Le règlement comptait déjà une interdiction d’être sous influence de drogue (ou d’alcool) dans les endroits publics.

Le maire de Saint-Lin-Laurentides, Patrick Massé, s’estime satisfait de disposer de ces outils avant la date officielle de la légalisation du cannabis : « Dans le souci de préserver la sécurité, mais aussi la quiétude de nos concitoyens, nous avons fait le choix d’ajouter certains éléments à la réglementation provinciale en ce qui concerne le cannabis. Nous sommes une ville familiale et pour nous, il convient de réserver l’usage de drogues, quelles qu’elles soient, à la sphère privée et de ne pas exposer nos enfants et nos citoyens fragilisés à la fumée secondaire », a-t-il précisé.

Ces modifications à la réglementation découlent d’une politique adoptée précédemment, la *Politique sur la consommation d’alcool, de drogues, de cannabis et de produits du tabac sur les lieux du travail et dans les espaces publics*. En employeur consciencieux, la Ville de Saint-Lin-Laurentides tient à agir sur tous les fronts et a donc choisi une approche qui valorise la santé, la sécurité et le bien-être de tous, citoyens et employés.

-30-

Informations : Élisabeth Sourdif

Directrice aux communications, aux événements spéciaux et aux organismes

450 439-3130, poste 7290

e.sourdif@saint-lin-laurentides.com